

Procès verbal du Conseil d'Administration du 16 avril 2008

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- M. Michel Marian, Sous-directeur des bibliothèques et de l'information scientifique, représentait M. Bernard Saint-Girons, Directeur de l'enseignement supérieur ;
- M. Thierry Malinge, Directeur adjoint du Cabinet du recteur, représentait M. Maurice Quenet, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Madame Isabelle Dussert-Carbone, Directrice du département de la conservation de la Bibliothèque nationale de France (BnF), représentait M. Bruno Racine, Président de la BnF ;

Personnalités désignées par le Ministre

- M. Pierre Civil, Professeur à l'Université de la Sorbonne nouvelle - Paris 3 ;
- M. Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques ;
- M. Daniel Renoult, Doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;

Représentants du Personnel

- Mme Valérie Touchard, Magasinier des bibliothèques au CTLES ;
- M. Gilles Verneuil, Conservateur ;

Participants avec voix consultative

- M. Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- M. Jean Müller, Contrôleur financier ;
- Mme Nicole Prètesseille, Agent comptable au CTLES ;

Invités

- M. Arnaud Abel, Chargée de mission de la division de l'enseignement supérieur au Rectorat de Créteil représentait M. Jean-Michel Blanquer, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Mme Marie-Françoise Bisbrouck, Service commun de la documentation de l'Université Paris-Sorbonne – Paris 4 ;
- M. Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de Médecine (BIUM) ;
- Mme Geneviève Dreyfus-Armand, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) ;
- Mme Catherine Gaillard, Directrice de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- M. Christian Martin, Bibliothécaire au CTLES ;
- Mme Isabelle Nectoux, Directrice de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO) ;
- Mme Mireille Pastoureau, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France ;

Excusés

- M. Pierre-Yves Hénin, Président de l'Université Panthéon-Sorbonne – Paris 1, pouvoir donné à M. Daniel Renoult, Doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;

- Mme Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- M. Georges Molinié, Président de l'Université Paris-Sorbonne – Paris 4 ;
- M. Axel Kahn, Président de l'Université Paris-Descartes – Paris 5 ;
- M. Béa Mbong, Secrétaire général du CTLes ;
- M. Pierre Gonneau, Professeur à l'Université Paris- Sorbonne – Paris 4 ;
- M. Pierre-Louis Mariel, Trésorier payeur général ;

Le quorum étant atteint, M. Renoult, Président du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 15 heures. Il souhaite la bienvenue à M. Civil, Professeur à l'Université de la Sorbonne-nouvelle-Paris 3, ainsi qu'à Madame Touchard et M. Verneuil, représentants élus des personnels du CTLes, et à M. Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques.

M. Renoult souhaite par ailleurs excuser les quatre Présidents des Universités qui siègent au conseil en qualité de représentants des établissements utilisateurs. En effet, ces derniers sont retenus par la réunion Campus-Ville.

Aucune question diverse n'est proposée à l'examen du conseil.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 29 novembre 2007

Le procès verbal de la séance du Conseil d'administration du 29 novembre 2007 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité moins une voix. M. Civil nouvellement nommé au sein du Conseil fait part de son souhait de s'abstenir.

2. Synthèse des activités pour l'année 2007

L'introduction du rapport d'activité 2007 met l'accent sur le bilan des transferts réalisés au cours de cette même année et sur l'augmentation toujours croissante des demandes de prêt. Ce dernier point sera traité par ailleurs ultérieurement de manière détaillée dans le cadre de la présentation du document intitulé *Rapport sur la communication des documents*.

L'exposé présenté par M. Baraggioli met d'une part l'accent sur les particularités des transferts qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée ainsi que sur la gestion de l'occupation des magasins, et d'autre part sur le signalement des collections.

Il convient en tout premier lieu de souligner que le nombre de mètres linéaires transférés est en augmentation par rapport à 2006. Le CTLes a en effet été très fortement sollicité pour des demandes urgentes qui n'avaient pas été prises en compte dans le calendrier initial ; la plus importante émanant de la Bibliothèque de l'Institut de France pour un volume de 1 kilomètre linéaire.

Toutes les demandes exceptionnelles ont été prises en compte, celles-ci représentent 38% du nombre total de mètres linéaires transférés.

En ce qui concerne les demandes initialement prévues dans le cadre du marché biennal, il convient de souligner que seulement près de 69% des prévisions, toujours en mètres linéaires, ont été réalisées en termes de versements.

Sur l'ensemble des collections transférées au CTLes en 2007, la part des cessions est moindre par rapport à celle des dépôts. Ces dépôts proviennent essentiellement de trois établissements :

- Institut national d'histoire de l'art (INHA)
- Université de la Sorbonne nouvelle - Paris 3
- Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales

Quant aux périodiques, ils constituent l'essentiel des versements réalisés, dépôt et cession confondus.

En termes de répartition, entre dépôt et cession, il convient de souligner qu'à l'instar de l'an dernier, les cessions représentent 53% des collections conservées au CTLes, contre 47% pour les dépôts.

A la fin de l'année 2007, le CTLes disposait de plus de 22 kilomètres linéaires de rayonnages disponibles, et de 49 kilomètres linéaires occupés. Le dédoublement à partir des fonds versés dans le courant de l'année a permis d'éliminer près de 625 mètres linéaires.

Un travail de fond sur la gestion des espaces a été amorcé afin de permettre de poser les bases d'un rangement plus rationnel des grands formats, d'identifier dans les collections de périodiques cédées, les éventuels doublons et de reletter certaines armoires afin de d'accroître encore la capacité de stockage. L'objectif de ce travail en interne doit permettre en outre d'identifier des espaces de stockage homogènes dédiés aux collections de la Bibliothèque de la Sorbonne qui seront versées à titre temporaire au CTLes dès 2009.

Dans la dernière partie de son exposé, M. Baraggioli aborde le signalement des collections. Ce signalement est lié à la nature des versements : leur statut (dépôt/cession) et leur nature (monographies/périodiques/thèses).

Au 31 décembre, le CTLes recensait un retard dans le traitement des collections. Ce retard était dû aux facteurs suivants :

- Panne du chariot élévateur (gerbeur) ;
- Retard de livraison des conteneurs en polypropylène ;
- Traitement progressif des collections de la Bibliothèque de l'Institut de France (1 kilomètre linéaire) déménagées dans l'urgence dans le cadre d'une part à commande.

Le catalogage dans la base locale et dans le catalogue du système universitaire de documentation (SUDOC) concerne uniquement les documents cédés qui sont communiqués par le prêt entre bibliothèques (périodiques, monographies et thèses). Pour les thèses, la localisation dans le SUDOC pourrait être réalisée automatiquement par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, mais le CTLes rencontre toujours des difficultés à obtenir des bibliothèques versantes des listes qui puissent permettre de faire réaliser cette opération.

Au terme de cet exposé, M. Renoult invite les membres du Conseil à formuler des remarques, ou éventuellement à demander des précisions sur les points développés dans le rapport d'activité.

Madame Dreyfus-Armand souhaite avoir des précisions sur les conditions du stockage provisoire. M. Baraggioli rappelle que les versements au titre du stockage provisoire interviennent pour pallier des difficultés temporaires que peut rencontrer un établissement et répondre ainsi à une situation d'urgence. Il appartient à la bibliothèque concernée de prendre en charge les coûts liés au conditionnement et au transport des documents. Les collections ainsi transférées, qu'il s'agisse de monographies, de périodiques ou de thèses, ne font l'objet d'aucun signalement dans le catalogue du CTLes et ne sont pas communiquées.

Depuis trois ans déjà les demandes de transfert au titre du stockage provisoire sont soumises à l'arbitrage de la Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique.

M. Renoult constate que le terme *provisoire* qualifie des fonds qui sont conservés pour une durée qui varie de trois à huit ans.

Au regard du tableau récapitulatif des collections stockées provisoirement, M. Baraggioli rappelle que les collections de la Bibliothèque Sainte Barbe quitteront le CTLes dès le mois de juin. Quant aux collections de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO), il faudra attendre 2010-2011 pour qu'elles rejoignent la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC).

Madame Dussert-Carbone se félicite des échanges constructifs qui ont eu lieu tout au long de l'année entre le CTLes et la Bibliothèque nationale de France (BnF) sur le dossier du dépôt légal.

Elle souhaite toutefois apporter un commentaire sur les chiffres qui sont présentés dans le rapport d'activité. En effet, il y a une discordance entre les chiffres relevés par le CTLes et ceux relevés par la BnF. Il semblerait que cette différence qui porte sur 4 000 documents soit due à la prise en compte par la BnF des envois qu'elle adresse directement et sans passer par le CTLes à certains établissements attributaires du dépôt légal, ainsi qu'au fait que les documents envoyés après le 21 octobre de l'année en cours sont comptabilisés en 2008.

Le rapport d'activité, ne suscitant pas d'autres remarques, est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

3. Compte financier 2007

Mme Préteseille, agent comptable du CTLes, présente sur l'invitation du Président du Conseil le compte financier de l'exercice 2007.

Elle attire notamment l'attention du Conseil sur le montant des recettes enregistrées au cours de l'année, qui s'élèvent à 827 771€, dont 83% proviennent des subventions versées au CTLes par l'Etat.

Les ressources propres de l'établissement augmentent de 17%. Cette hausse s'explique par l'accroissement sensible du nombre de documents communiqués par le prêt entre bibliothèques et l'augmentation des recettes liées à la location des espaces de stockage.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 983 916€. On observe sur l'ensemble des chapitres une diminution, à l'exception des chapitres suivants :

- Chapitre 62, *Autres services extérieurs*, l'augmentation est due notamment à l'accroissement des frais d'affranchissement pour les documents envoyés par voie postale dans le cadre du prêt ;
- Chapitre 64, *Charges de personnels*, en forte hausse (96 941€ en 2007, contre 51 057€ en 2006). Cette augmentation est due au recrutement de personnels sur des tâches liées à des chantiers spécifiques, en particulier le récolement.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 51 837€. Ce montant correspond à 32% seulement des prévisions budgétaires. Les crédits prévus pour la montée en charge du système de gestion informatique n'ont pas été dépensés, ils ont été réinscrits au budget 2008.

La clôture de l'exercice fait apparaître le résultat suivant :

- déficit de la section de fonctionnement d'un montant de 104 308€ ;
- dotations aux amortissements d'un montant de 122 753€ ;

- déficit de la section d'investissement d'un montant de 51 837€

Il en résulte une diminution du fonds de roulement de 33 392€ et une capacité d'autofinancement de 18 445€.

Au 31 décembre 2007, la valeur brute patrimoniale de l'établissement s'élevait à 1 702 475€ et la valeur nette à 393 320€.

Enfin, le fonds de roulement s'élevait à la même date à 527 497€, il représente près de 8 mois de fonctionnement.

M. Renoult précise que la BnF assume les frais des charges de copropriété pour l'ensemble du site, et qu'elle refacture au CTLes une partie de ces charges. Les premières années, la mise en place de la facturation avait été retardée ce qui a constitué artificiellement des réserves dont on voit la trace dans l'évolution du fonds de roulement depuis 1999.

M. Renoult souligne l'importance du fonds de roulement. Un fonds de roulement équivalant à trois mois de fonctionnement serait suffisant pour un établissement public comme le CTLes. Madame Prètesseille abonde dans ce sens.

Madame Prètesseille propose à l'approbation du Conseil :

- le résultat des dépenses de fonctionnement, pour un montant de 983 916,86€ ;
- le résultat des recettes, pour un montant de 827 771,31€ ;

M. Marian souhaite avoir l'assurance que les charges de personnel sur budget propre seront réduites à l'avenir. M. Baraggioli rappelle que les charges de personnel ont augmenté suite à la mise en place de chantiers spécifiques, en particulier celui de la conversion rétrospective et celui du récolement. Ces chantiers s'achèveront fin 2008, et le budget 2009 fera apparaître une nette diminution de ces dépenses.

M. Cobolet rappelle que le CTLes fait un gros effort dans le cadre de la mutualisation, en recrutant, sur son budget, un agent à 80% pour le plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Ile-de-France.

Le compte financier 2007 est soumis à l'approbation du Conseil. Il est approuvé à l'unanimité.

Madame Prètesseille demande au Conseil de voter l'intégration du résultat de l'exercice 2007 (- 104 308, 48€) dans le compte réserves.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

4. Présentation du rapport sur la communication des documents

A la demande du Conseil M. Verneuil présente au Conseil une analyse de l'activité du CTLes dans le domaine de la fourniture des documents aux bibliothèques. Depuis plusieurs années, Il apparaît que l'activité de prêt connaît un accroissement constant alors que les bibliothèques versantes sont supposées déposer au CTLes des documents à rotation lente (moins d'une communication par mètre linéaire et par an).

Depuis 2003, le CTLes doit en effet faire face à une augmentation des demandes de prêt de 25% en moyenne par an. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'enrichissement des collections conservées au CTLes, qu'il s'agisse de dépôts ou de cessions. Il s'explique aussi par les faibles coûts liés à la facturation du prêt ainsi que par la rapidité des délais de livraison des documents, inférieurs à 48 heures, notamment grâce à un système de navette un jour sur deux (à l'exception du samedi et du dimanche).

Les objectifs principaux de l'étude qui a été menée consistaient à définir la tendance de l'activité du prêt pour les prochaines années, à déterminer la nature des documents qui font l'objet des communications et à cibler les principaux établissements demandeurs.

Il apparaît très clairement que le nombre de communications devrait s'accroître au cours des trois prochaines années, passant ainsi de 8 000 demandes en 2007 à plus de 10 000 demandes en 2010. Cette tendance haussière est due à trois facteurs :

- l'enrichissement du catalogue avec l'intégration des notices issues de la conversion rétrospectives des thèses étrangères de la Bibliothèque de la Sorbonne (80 000 notices),
- la constitution de collections complètes de périodiques de médecine résultant des travaux menés dans le cadre de la conservation partagée des périodiques de médecine ;
- la présence au CTLes jusqu'en 2010 des collections en dépôt destinées à la BULAC.

Les thèses représentent depuis 2003 la moitié des documents communiqués, cette tendance devrait se modifier légèrement au cours des prochaines années puisque les périodiques devraient connaître une plus forte demande.

Il importe de souligner que 4/5 des communications se font vers les établissements versants. Des établissements qui demandent leurs propres collections, mais pas uniquement. Il semblerait que ces demandes soient ciblées sur le CTLes en raison de la rapidité de la communication et de la tarification très avantageuse puisqu'elle ne dépasse pas 2,5€ par document.

Après 2010, l'évolution du prêt devrait connaître une baisse d'environ 20%, conséquence directe du départ des collections de la Bibliothèque universitaire des langues et des civilisations. Dans une perspective de valorisation du fonds, le CTLes a amorcé une réflexion sur la numérisation des thèses cédées au CTLes et libres de droits.

La réalisation de ce projet permettra d'une part de proposer systématiquement des supports de substitution dès lors qu'une thèse sera numérisée, et contribuera ainsi à la préservation du support d'origine, et d'autre part d'alléger la charge de travail en améliorant le service rendu (amélioration des délais de communication, et possibilité pour les chercheurs d'accéder à des fonctions de recherche avancée sur des fichiers électroniques).

M. Renoult demande si des contacts ont été pris avec le Centre technique de la BnF pour les questions relatives à l'aspect technique. M. Verneuil, confirme avoir pris non seulement des contacts mais aussi avoir suivi l'intégralité du processus de numérisation.

M. Renoult souligne la justesse des prévisions et insiste sur la baisse des communications prévue après 2010. En effet, les collections de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales et celles du Centre d'études slaves rejoindront la Bibliothèque universitaire des langues et des civilisations après cette date. L'incidence sur les transactions de prêt est évidente, en revanche la pertinence d'un programme de numérisation reste à démontrer.

M. Marian souhaite que ce projet de numérisation à la demande, fasse l'objet d'une exploration plus approfondie afin d'apporter notamment des éléments chiffrés quant au coût que représenterait la mise en place d'une station de numérisation ou la sous-traitance de cette activité auprès d'une société privée.

Il souhaite par ailleurs avoir connaissance du document de synthèse qui a été réalisé sur le sujet et communiqué en interne auprès des personnels du CTLes.

Mme Nectoux s'interroge sur la possibilité pour le CTLes de devenir le fournisseur attiré pour l'ensemble des demandes de prêt, notamment celles portant sur les périodiques. De cette façon les coûts supportés par les différentes bibliothèques versantes au titre du prêt seraient fortement diminués.

M. Renoult souligne que ce *scenario* ne pourra être envisageable que dès lors que des collections homogènes de périodiques seront conservées au CTLes, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Par ailleurs, M. Renoult rappelle que le décret portant création du CTLes prévoit uniquement la fourniture des documents à rotation lente qui lui sont confiés et non celle des collections habituellement demandées par les étudiants de premier cycle.

5. Planning prévisionnel des transferts pour 2008

M. Baraggioli présente le tableau prévisionnel des arrivées et des départs des collections. Il s'agit d'une version revue d'un document qui avait été fourni lors du précédent Conseil. M. Baraggioli insiste sur le caractère approximatif des données relatives à l'arrivée des collections. Celles-ci sont surestimées et l'ajustement à la baisse a lieu de façon concertée avec les établissements tout au long des mois qui précèdent les transferts.

Cet outil permet notamment d'assurer la gestion des espaces en magasin et d'organiser les mouvements permettant d'optimiser ces espaces.

Mme Gaillard attire l'attention des membres du Conseil sur les transferts qui auront lieu au mois de juillet 2008 et qui concernent des périodiques qui seront cédés au CTLes. Elle rappelle par ailleurs que la Bibliothèque de la Sorbonne a versé des collections de monographies slaves initialement conservées dans la crypte de Notre-Dame du Liban et qui sont destinées à la Bibliothèque universitaire des langues et des civilisations.

M. Renoult souhaiterait que le tableau pluriannuel, faisant état des transferts des collections soit présenté, réactualisé, lors du premier Conseil d'administration de l'année 2009.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 16 heures 20.